

Saint-Amarin, le 5 avril 2016





A destination
des Mairies

N/Réf:
VéP/MV16/288- 4F7
Affaire suivie par :
Michelle VALDENNAIRE



Objet : Plates formes de déchets verts

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Le fonctionnement des plates-formes de déchets verts de la Vallée n'est, à ce jour, pas optimum :

-  le broyat actuel est rendu grossier et il ne s'écoule pas auprès de nos habitants ;
-  certains sites sont saturés trop rapidement par les apports de déchets verts (déposés par les paysagistes entre autres).

Aussi, il a été décidé de modifier le fonctionnement actuel. Une « mise à zéro » va être effectuée sur les plates-formes :

-  évacuation des tas de broyat ou création d'andain selon les sites,
-  broyage des déchets verts sur les sites si nécessaire.

Après ce « nettoyage », de nouvelles consignes devront scrupuleusement être respectées (voir au verso). Il conviendra de faire 3 séparations bien distinctes.

En effet, seuls **les ligneux (branchages) seront broyés et évacués** dans la foulée par le prestataire qui en fera des plaquettes pour son compte.

Ce nouveau mode de tri permettra d'obtenir un meilleur tarif de sa part.

Le gazon, les feuilles, les déchets de jardinières, les dépôts en mélange, seront quant à eux, évacués tel que, sur la PFIDV (Plate Forme Intercommunale de Déchets Verts) et seront disposés en andains.

Si certains de vos administrés souhaitent récupérer des branches, bûches, pour leur chauffage, n'hésitez pas à les encourager !

Le service Ecocitoyenneté et gestion des déchets reste à votre disposition pour tout complément d'information sur ce sujet.

Je vous remercie par avance pour votre implication et la mise en place de ces consignes qui dépendra du succès de cette action.


Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La Vice-Présidente déléguée à
l'Ecocitoyenneté et à la gestion
des déchets,







Véronique PETER

CONSIGNES DE SEPARATION DES DECHETS VERTS

1^{ère} séparation

-  branchages uniquement (tout diamètre)

2^{ème} séparation

-  le gazon
-  les feuilles
-  les déchets de jardinières
-  les tailles de haies
-  les déchets putrescibles du potager
-  les dépôts en mélange (branchages, tontes, feuilles, etc...)

3^{ème} séparation

-  les souches

